



**District de la Loire de Football**  
2, rue de l'Artisanat  
42270 Saint Priest en Jarez  
Tél : 04 77 92 28 70  
district@loire.fff.fr

# RÈGLEMENT CARTON BLANC

## VOTE A L'AG DU 27/06/2025

### ARTICLE 1 – DEFINITION ET FINALITE

Le carton blanc est une sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de 10 minutes infligée à un joueur pour des comportements inappropriés, sans conséquence après-match (pas de suspension, ni d'amende). Il a pour but de prévenir les dérives de comportement et de permettre à l'arbitre d'agir avant un avertissement formel (carton jaune).

Ce dispositif est avant tout éducatif et préventif.

### ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement s'applique à toutes les compétitions de football à 11 et à 8 organisés par le District de la Loire de Football, dans les catégories jeunes et seniors, à l'exception des formats comme le football d'animation et le futsal.

### ARTICLE 3 – MOTIFS DE SANCTION

Le carton blanc est utilisé pour les infractions suivantes :

- Comportements inappropriés,
- Manifestation de désapprobation des décisions de l'arbitre,
- Autres comportements relevant d'une liste prédéfinie (ex. : simulation, gain de temps délibéré, ...) »

### ARTICLE 4 – MODALITES DE NOTIFICATION

L'arbitre doit notifier l'exclusion temporaire à l'arrêt du jeu consécutif à l'infraction, sauf avantage en cours (notification à l'arrêt de jeu suivant).

Le carton blanc est brandi au joueur fautif. Il peut être utilisé avant ou après un carton jaune. Un ou plusieurs cartons blancs peuvent être distribués à un joueur lors d'une même rencontre.

### ARTICLE 5 – DUREE DE L'EXCLUSION

Durée : 10 minutes de jeu effectif.

Le chronomètre démarre à la reprise du jeu consécutif à la sanction.

Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu).

Le décompte du temps est sous la responsabilité de l'arbitre central.

### ARTICLE 6 – CONDITIONS DE REMPLACEMENT

Le joueur exclu ne peut pas être remplacé pendant la durée de l'exclusion, sauf si l'équipe tombe sous le seuil minimal de joueurs (moins de huit joueurs sur le terrain).

À la fin des 10 minutes, le joueur exclu temporairement pourra revenir sur le terrain par la ligne médiane, avec autorisation de l'arbitre que le ballon soit en jeu ou hors du jeu, ou être remplacé si cela est autorisé par le règlement de la compétition.

### ARTICLE 7 – COMPORTEMENT PENDANT L'EXCLUSION

Le joueur exclu reste assis sur le banc de touche ou s'échauffe dans les mêmes conditions qu'un remplaçant.

Il reste sous l'autorité de l'arbitre et peut être sanctionné en cas de comportement répréhensible.

### ARTICLE 8 – FIN DE LA PERIODE D'EXCLUSION



District de la Loire de Football  
2, rue de l'Artisanat  
42270 Saint Priest en Jarez  
Tél : 04 77 92 28 70  
district@loire.fff.fr

## RÈGLEMENT CARTON BLANC

### VOTE A L'AG DU 27/06/2025

Le joueur peut revenir au jeu à la ligne médiane, sans arrêt de jeu obligatoire (sauf remplacement). Si la mi-temps ou la prolongation commence avant la fin de l'exclusion, le temps restant est purgé dès la reprise. Si le match se termine avant, la sanction est considérée comme purgée, sauf pour la participation aux tirs au but.

#### ARTICLE 9 – CAS PARTICULIERS

Limite simultanée :

- 3 joueurs temporairement exclus maximum par équipe en compétitions à 11 ;
- 2 joueurs temporairement exclus maximum par équipe en compétitions à 8.

Si une équipe descend sous 8 joueurs : possibilité de réintégrer le ou les premiers joueurs temporairement exclus pour éviter l'interruption définitive du match.

#### ARTICLE 10 – SANCTIONS COMPLEMENTAIRES

L'exclusion temporaire ne remplace pas l'avertissement ni l'expulsion. Les cartons blancs sont inscrits sur la feuille de match.

#### ARTICLE 11 – CARTON BLANC POUR LES OFFICIELS D'EQUIPE SUR LES COMPETITIONS JEUNES AVANT EXTENSION.

UN OFFICIEL D'EQUIPE (EX. : ENTRAINEUR, DIRIGEANT) PEUT EGALEMENT SE VOIR INFLIGER UN CARTON BLANC EN CAS DE COMPORTEMENT INAPPROPRIE, NOTAMMENT DES CONTESTATIONS, ATTITUDES IRRESPECTUEUSES OU GESTES DE PLACES.

L'EXCLUSION TEMPORAIRE DOIT ETRE CLAIREMENT SIGNIFIEE PAR L'ARBITRE APRES UN ARRET DE JEU, EN MONTRANT LE CARTON BLANC A L'OFFICIEL CONCERNE. CETTE SANCTION PEUT ETRE APPLIQUEE INDEPENDAMMENT D'UN EVEN-TUEL CARTON JAUNE PREALABLE OU ULTERIEUR.

UN SEUL CARTON BLANC PEUT ETRE INFLIGE A UN OFFICIEL D'EQUIPE PAR SURFACE TECHNIQUE AU COURS D'UNE MEME RENCONTRE.

L'OFFICIEL SANCTIONNE RESTE DANS SA ZONE TECHNIQUE ET PEUT CONTINUER A EXERCER SES FONCTIONS, SAUF DECISION CONTRAIRE DE L'ARBITRE EN CAS DE RECIDIVE OU AUTRE.

EN CONSEQUENCE DE CETTE SANCTION, L'EQUIPE CONCERNEE EST PENALISEE PAR UNE EXCLUSION TEMPORAIRE DE 10 MINUTES D'UN JOUEUR DE CHAMP (AU CHOIX DE L'ENTRAINEUR PRINCIPAL QUE LE CAPITAIN SOIT MAJEUR OU MI-NEUR), QUI NE POURRA PAS ETRE REMPLACE PENDANT CETTE PERIODE.

CETTE DISPOSITION VISE A IMPLIQUER L'ENCADREMENT TECHNIQUE DANS LA RESPONSABILITE DISCIPLINAIRE, A RENFORCER LE RESPECT ENVERS LES OFFICIELS DE MATCH ET A PRESERVER UN CLIMAT SEREIN SUR LE TERRAIN.

#### ARTICLE 12 – LISTE PREDEFINIE DES MOTIFS DU CARTON BLANC

*Utiliser les exclusions temporaires uniquement pour les infractions concernant un comportement « inapproprié » d'un joueur, par exemple :*

- Simulation ;
- Retarder délibérément la reprise adverse du jeu ;
- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- Ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution d'une balle à terre, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche ;
- Enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu (le nombre d'infractions commises à partir duquel l'avertissement doit être infligé n'est pas précisément défini) ;
- Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire ;



District de la Loire de Football  
2, rue de l'Artisanat  
42270 Saint Priest en Jarez  
Tél : 04 77 92 28 70  
district@loire.fff.fr

## RÈGLEMENT CARTON BLANC

**VOTE A L'AG DU 27/06/2025**

- Stopper une attaque prometteuse en tenant, tirant, poussant ou en commettant une faute de main délibérée ;
- Faire semblant de frapper le ballon lors d'un penalty ;
- Tracer des marques non autorisées sur le terrain ;

*Utiliser les exclusions temporaires uniquement pour les infractions concernant un comportement « inapproprié » d'un officiel d'équipe, par exemple (liste non) :*

- Ne pas respecter – clairement et avec persistance – les limites de la surface technique ;
- Retarder la reprise du jeu de son équipe ;
- Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation) ;
- Manifester sa désapprobation par la parole ou par des actes, notamment en :
  - jetant ou donnant des coups de pied dans des bouteilles ou autres objets ;
  - agissant d'une manière montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral (par exemple applaudissement sarcastique) ;
- Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire ;
- Se comporter de manière provocatrice ou offensante ;
- Adopter avec persistance un comportement répréhensible (mises en garde répétées) ;
- Se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu.



**District de la Loire de Football**  
2, rue de l'Artisanat  
42270 Saint Priest en Jarez  
Tél : 04 77 92 28 70  
district@loire.fff.fr

## ***RÈGLEMENT CARTON BLANC***

***VOTE A L'AG DU 27/06/2025***

ANNEXE N°1 – ILLUSTRATIONS SIMPLIFIEES DU CARTON BLANC